



Justice

Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi
155, rue Carlton, bureau 420, Winnipeg (Manitoba) R3C
3H8 Tél. : 204 945-8667 Téléc. : 204 948-1014
www.gov.mb.ca/justice/lera

Communiqué

Le 21 janvier 2010

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2008 DE L'ORGANISME CHARGÉ DES ENQUÊTES SUR L'APPLICATION DE LA LOI

- - -

**Selon le commissaire aux enquêtes relatives à l'application de la loi, le nombre de
plaintes a diminué par rapport à l'année dernière**

Le rapport annuel de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi publié aujourd'hui indique que le nombre de plaintes du public concernant les 13 services de police municipaux de la province a diminué par rapport à l'année dernière.

« Le public s'attend à ce que la police réponde de sa conduite et nous continuons à travailler avec le public et les organismes d'application de la loi pour enquêter sur toutes les inquiétudes ou plaintes portées à notre attention, a indiqué M. George Wright, commissaire aux enquêtes relatives à l'application de la loi. »

En 2008, le nombre total de plaintes a baissé, l'Organisme n'ayant reçu que 155 plaintes officielles nécessitant une enquête, par rapport aux 188 plaintes de ce genre reçues l'année précédente. De plus, 97 affaires ont pu être réglées dès leur réception, ce qui est aussi une baisse par rapport aux 120 affaires également réglées de cette manière en 2007. Lorsque l'on combine cela aux 153 dossiers en cours de traitement, l'Organisme a travaillé sur un total de 367 plaintes l'année dernière et il a réglé 214 dossiers.

Les points clés du rapport concernent notamment la baisse du nombre de plaintes suivantes :

- Les plaintes mettant en cause l'usage abusif des menottes, dont le nombre est passé de 26 en 2007 à 17 en 2008;
- Les plaintes mettant en cause l'usage abusif des pistolets Taser, dont le nombre est passé de 11 en 2007 à huit en 2008;
- Les plaintes se rapportant à des blessures liées au recours à la force, dont le nombre est passé de 93 en 2007 à 79 en 2008.

L'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi examine les plaintes et effectue des enquêtes indépendantes qui mettent l'accent sur la conduite des agents de police municipale lorsque ces derniers sont en fonction. Les allégations qui peuvent être examinées par l'Organisme incluent des cas présumés d'abus de pouvoir : l'arrestation sans motif raisonnable ou probable, l'usage de violence gratuite ou de force excessive, les comportements ou les propos oppressifs ou grossiers et le fait d'être discourtois ou impoli.

L'Organisme n'effectue aucune enquête concernant des questions criminelles. Il n'en a pas le droit. Toute affaire criminelle est renvoyée au procureur général afin que la police ouvre une enquête.

Le rapport complet et d'autres renseignements sur l'Organisme se trouvent sur son site Web à l'adresse : www.gov.mb.ca/justice/lera (*en anglais seulement*).

Personne-ressource : M. George Wright, commissaire aux enquêtes relatives à l'application de la loi, 204 945-8667